

education.gouv.fr



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



© Marie Genel - MENESR

## ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE POSTE

### Mentorat encadrement supérieur

La direction de l'encadrement renforce **significativement l'accompagnement des cadres supérieurs, notamment lors des phases de transition professionnelle qui jalonnent leurs parcours.**

L'accès, en particulier, à un nouvel emploi fonctionnel constitue une étape clé qu'il convient d'accompagner en mobilisant **des leviers collectifs et individuels**. C'est pourquoi – et en réponse à la diversité des besoins, des parcours antérieurs et des conditions d'exercice des cadres concernés –, la direction de l'encadrement complète son **offre de formation au bénéfice prioritaire des DASEN, SGRA, SGA, SGAA-DRH, SG de DSDEN et DGS** avec des programmes de mentorat.

ÉDUCATION • SPORT • RECHERCHE

Des femmes et  
des hommes qui  
*changent la vie*  
pour toute la vie

Direction  
de l'encadrement

## Qu'est-ce que le mentorat ?

Le mentorat désigne une **relation interpersonnelle, de confiance et d'apprentissage**. Dans cette relation volontaire, une personne expérimentée, le mentor, investit ses connaissances, ses compétences et son expérience au service du développement professionnel d'un pair, le mentoré, qu'il va accompagner, notamment dans le renforcement de savoir-faire et l'acquisition d'éléments de posture attendus dans le cadre de missions nouvelles.

### Engagement et implication pour un mentorat efficace

#### → Le mentor :

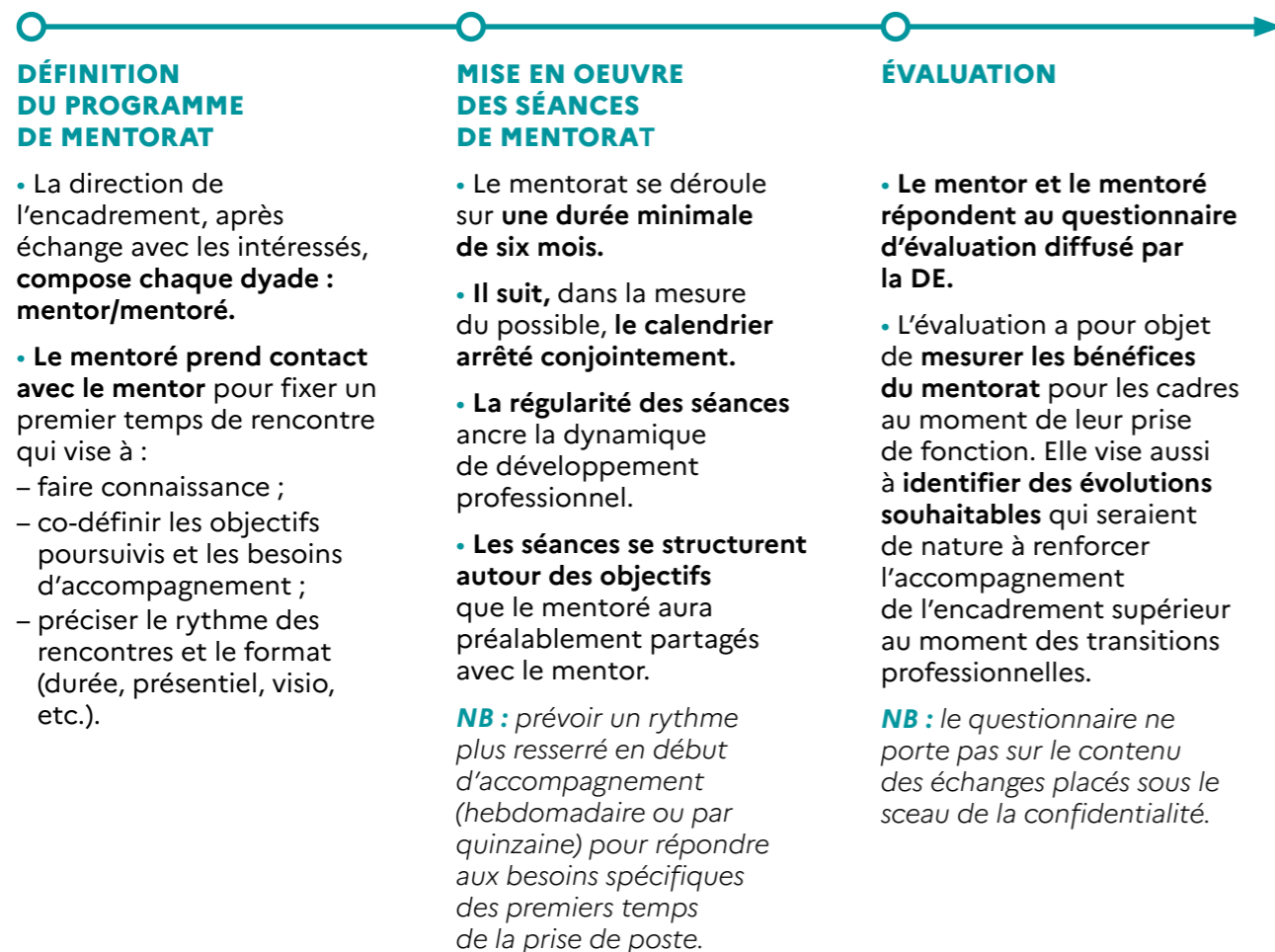
- possède une solide expérience et une qualité d'écoute renforcée ;
- présente des aptitudes à transférer des connaissances et compétences acquises au bénéfice du développement professionnel d'un pair au moment de son entrée dans de nouvelles fonctions.

#### → Le mentoré :

- s'inscrit dans une démarche active d'apprentissage, condition nécessaire au développement professionnel, au renforcement des savoir-faire et à l'acquisition de la posture attendue dans le contexte spécifique d'une prise de poste.

→ **Mentors comme mentorés** s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

### Les étapes de la mise en œuvre du programme de mentorat



## CHARTE DU MENTORAT

Dans le cadre de leur relation mentorale, le mentor et le mentoré s'engagent réciproquement à respecter les principes énoncés par la présente charte.

*Le mentorat désigne une relation interpersonnelle, de confiance et d'apprentissage. Dans cette relation volontaire, une personne expérimentée, le mentor, investit ses connaissances, ses compétences et son expérience au service du développement professionnel d'un pair, le mentoré, qu'il va accompagner, notamment dans le renforcement de savoir-faire et l'acquisition d'éléments de posture attendus dans le cadre de missions nouvelles.*

### Les engagements du mentor et du mentoré

- **Agir** dans l'écoute, la confiance et la bienveillance.
- **Respecter** le principe de confidentialité des échanges.
- **Identifier** des objectifs partagés en amont des séances de mentorat et déterminer ensemble les modalités de leur mise en œuvre (calendrier, durée, format des séances, etc.). À titre indicatif, la durée de l'accompagnement est fixée à au moins six mois, à raison d'une séance par mois.
- **Favoriser** les conditions nécessaires à l'ancrage d'une relation propice au développement professionnel : disponibilités réciproques, régularité des séances, démarche active du mentoré, partage par le mentor des acquis et enseignements de son expérience.

#### En tant que mentor, je m'engage à :

- **me rendre disponible** pour assurer la régularité des séances de mentorat ;
- **être dans une écoute active** et prendre en compte les besoins spécifiques du mentoré ;
- **partager mon expérience professionnelle**, mes savoir-faire et savoir-être au bénéfice du développement professionnel d'un pair dans un contexte de prise de poste ;
- **participer au processus d'évaluation du mentorat.**

#### En tant que mentoré, je m'engage à :

- **me rendre disponible** pour assurer la régularité des séances de mentorat ;
- **communiquer clairement sur mes objectifs** et mes attentes auprès du mentor ;
- **m'inscrire dans une démarche active d'apprentissage ;**
- **participer au processus d'évaluation du mentorat.**

Je soussigné(e) [Prénom NOM du cadre mentoré] :

atteste avoir pris connaissance de la charte du mentorat, y souscris et m'engage à la respecter.

Date

Signature

Je soussigné(e) [Prénom NOM du cadre mentor] :

atteste avoir pris connaissance de la charte du mentorat, y souscris et m'engage à la respecter.

Date

Signature